

Carnet d'entraide ATE: tableau des prestations

RÉSUMÉ DES PRESTATIONS

Prestations	CGA ch.	Europe	Monde
I Frais d'annulation	10-13	jusqu'à CHF 30 000.- par personne, jusqu'à CHF 70 000.- par famille	jusqu'à CHF 30 000.- par personne, jusqu'à CHF 70 000.- par famille
Protection loisirs	12 D + 16 D	jusqu'à CHF 500.- par événement et par personne	jusqu'à CHF 500.- par événement et par personne
II Aide SOS pour les incidents de voyage	14-17		
Événements se produisant durant le voyage:			
Transport jusqu'au plus proche hôpital approprié pour le traitement	16 B a)	illimité	illimité
Transport d'urgence/rapatriement avec assistance médicale	16 B a)	illimité	illimité
Frais de recherche et de sauvetage	16 B b)	jusqu'à CHF 30 000.- par personne	jusqu'à CHF 30 000.- par personne
Rapatriement en cas de décès	16 B c)	illimité	illimité
Retour temporaire au domicile	16 B d)	jusqu'à CHF 3 000.- par événement et par personne (max. 2 personnes)	jusqu'à CHF 3 000.- par événement et par personne (max. 2 personnes)
Avance sur frais en cas d'hospitalisation	16 B f)	jusqu'à CHF 5 000.- par événement et par personne	jusqu'à CHF 5 000.- par événement et par personne
Frais correspondants à la partie de la prestation de voyage non utilisée	16 B g)	jusqu'à CHF 30 000.- par personne, jusqu'à CHF 70 000.- par famille	jusqu'à CHF 30 000.- par personne, jusqu'à CHF 70 000.- par famille
Frais supplémentaires nécessaires à la poursuite du voyage	16 B h)	Nourriture et frais de communication jusqu'à CHF 1 000.- (pendant 7 jours), véhicule de location jusqu'à CHF 1 500.- par événement (même si plusieurs personnes utilisent le même véhicule de location)	Nourriture et frais de communication jusqu'à CHF 1 000.- (pendant 7 jours), véhicule de location jusqu'à CHF 1 500.- par événement (même si plusieurs personnes utilisent le même véhicule de location)
Frais de voyage servant à rendre visite à la personne assurée lors de son hospitalisation	16 B i)	jusqu'à CHF 5 000.- par événement et par personne (max. 2 personnes)	jusqu'à CHF 5 000.- par événement et par personne (max. 2 personnes)
III Retards aériens (correspondance manquée)	18-20	jusqu'à CHF 1 000.- par événement et par personne	jusqu'à CHF 1 000.- par événement et par personne
IV Remplacement des bagages en cas d'erreur d'acheminement	21-22	jusqu'à CHF 1 000.- par événement et par personne, maximum CHF 4 000.- par réservation	jusqu'à CHF 1 000.- par événement et par personne, maximum CHF 4 000.- par réservation
V Frais médicaux et d'hospitalisation dans le monde entier	23-28	jusqu'à CHF 1 000 000.- par personne	jusqu'à CHF 1 000 000.- par personne
VI Protection en cas d'insolvabilité d'une compagnie aérienne ou d'un prestataire	29-32	jusqu'à CHF 2 000.- par événement et par personne	jusqu'à CHF 2 000.- par événement et par personne
VII Éruptions volcaniques et événements naturels	33-36	jusqu'à CHF 2 000.- par événement et par personne	jusqu'à CHF 2 000.- par événement et par personne
VIII Protection juridique de voyage	37-42	jusqu'à CHF 250 000.- par événement et par personne	jusqu'à CHF 50 000.- par événement et par personne
IX Garantie de franchise pour les véhicules de location	43-46	jusqu'à CHF 5 000.- par contrat de location	jusqu'à CHF 5 000.- par contrat de location